



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/46/PV.22  
15 octobre 1991

FRANCAIS

---

Quarante-sixième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 22e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le vendredi 4 octobre 1991, à 10 heures

Président : M. SHIHABI (Arabie saoudite)  
puis : M. CHEAKA (Togo)  
(Vice-Président)  
M. SHIHABI (Arabie saoudite)  
M. CHEAKA (Togo)  
(Vice-Président)  
M. SHIHABI (Arabie saoudite)  
M. CORDOVEZ (Equateur)  
(Vice-Président)

/...

---

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

**Débat général [9] (suite)**

**Déclarations de :**

**M. Rabenoro (Madagascar)**

**M. Gyaw (Myanmar)**

**Allocution de S. E. le général Ibrahim Babangida, Président et commandant en chef des forces armées de la République fédérale du Nigéria**

**Déclarations de :**

**M. Silva Cinna (Chili)**

**M. Al-Eryany (Yémen)**

M. Gyan (Myanmar)

La Commission électorale, qui est un organe indépendant, a publié cette année deux rapports d'activité dans lesquels elle indiquait qu'elle poursuivait sa tâche consistant à préparer un rapport final, conformément à la loi et aux règles électorales, et que l'examen des revenus des candidats ne pouvait se poursuivre à un rythme plus rapide, du fait que les candidats ne tiennent pas leurs comptes de façon systématique. Conformément à la Loi électorale, un certain nombre de candidats ont contesté les résultats et des tribunaux ont été créés pour enquêter sur ces objections. Ce processus juridique doit pouvoir mener à bien ses travaux.

Lorsque la Commission électorale aura présenté son rapport final, le Conseil d'Etat pour le rétablissement du droit et de l'ordre rencontrera les représentants élus pour discuter de la convocation d'une convention nationale chargée d'obtenir un large consensus national, qui servira de base à l'élaboration d'une nouvelle constitution. Outre les représentants élus, des dirigeants des partis politiques, des dirigeants et des représentants de toutes les races nationales et des politiciens respectés participeront à la convention.

Sur la base du consensus national auquel sera parvenue la convention, les représentants élus élaboreront une nouvelle constitution. Le Conseil d'Etat pour le rétablissement du droit et de l'ordre, selon les meilleures traditions des services de défense du Myanmar, fera des suggestions et accordera toute l'assistance nécessaire pour la rédaction et l'adoption couronnées de succès d'une constitution durable. Le Conseil d'Etat pour le rétablissement du droit et de l'ordre est au-dessus des partis politiques. Il n'est pas une organisation politique et n'a pas l'intention d'en constituer une. Il continuera d'assumer la responsabilité qui est la sienne de diriger la nation jusqu'à ce qu'un gouvernement fort puisse être constitué sur la base de la nouvelle constitution.

Il ne fait aucun doute qu'une constitution solide et durable est une condition sine qua non d'un gouvernement fort et stable, tout particulièrement au Myanmar, lorsque l'on tient compte de ses expériences historiques. La première Constitution, rédigée en 1947 alors que le Myanmar était encore sous le régime colonial britannique, comportait des faiblesses et des lacunes. Au début des années 60, quelques politiciens aux ambitions sécessionnistes ont

M. Rabenoro (Madagascar)

Ainsi l'universalisme est de nouveau à l'ordre du jour! On évoque volontiers l'acceptation universelle des principes de la Charte et de certaines valeurs; et lorsque nous avons procédé à l'admission des sept nouveaux Membres que j'ai mentionnés tantôt, c'est bien de l'universalité de notre organisation que nous nous réclamons, même si la fin de la guerre froide, comme naguère la fin de l'ère coloniale, a favorisé l'élargissement de la participation à la vie internationale.

Nous sommes d'avis que cette participation est essentielle si nous voulons faire contrepoids à la marginalisation et à l'hégémonie. Tant qu'il y avait confrontation ou rivalité, nous nous faisons fort d'avoir recours à des solutions toujours fondées sur les principes communément admis, mais rarement appliqués lorsque venait l'heure de la décision. Situation bien inconfortable qu'était la nôtre, car nous étions convaincus de nous être rangés du côté de la raison, mais nous sentions également n'avoir aucune prise sur la réalité. D'une frustration à l'autre, nous étions arrivés à accorder moins d'importance au droit de participer, et l'universalisme devait peu à peu le céder à l'antagonisme, ou pis, à l'indifférence.

Mais les temps ont changé. Le cours de l'histoire s'est accéléré, et il ne se passe pas un mois, une semaine, un jour, sans que nous soyons assaillis par des événements qui ne se prêtent pas aisément à une analyse ou à une réaction immédiate, et dont nous réalisons cependant la signification par les effets qu'ils ne manqueront pas d'avoir en d'autres lieux et dans d'autres domaines.

En somme, la fébrilité et l'intensité auxquelles nous sommes soumis nous amènent à penser que nous assistons à une révolution mondiale, qui concerne toutes les activités humaines. Le sujet est trop important pour être traité en marge d'une intervention forcément limitée, mais d'ores et déjà il nous appartient de nous définir en fonction d'une situation que nous ne pouvons ignorer davantage. En attendant, permettez que je renoue le fil d'Ariane et revienne à des considérations plus prosaïques, autrement dit, aux activités de notre organisation.

Le Secrétaire général nous a habitués à des rapports dans lesquels il consentait à partager avec nous ses espoirs et ses désillusions, sa satisfaction devant certaine évolution positive et ses préoccupations quant

M. Rabenoro (Madagascar)

aux obligations des Etats Membres. Cette année encore, il n'a pas failli à la tradition, bien que nous soyons quelque peu déçus, car en tant qu'"honnête homme", dans l'acception classique de l'expression, il s'est refusé à dresser le bilan de son mandat.

Dix années, dix années pendant lesquelles, tranquillement et patiemment, il a fait en sorte que l'Organisation ait de nouveau confiance en elle-même; dix années de réhabilitation et de revitalisation! L'oeuvre ne sera jamais achevée, mais l'on se souviendra que c'est sous son mandat que l'Organisation a connu ses plus belles heures, illustrées par les opérations de maintien de la paix qui nous ont valu le prix Nobel en 1988; l'accession de la Namibie à l'indépendance; la fin de la guerre entre l'Iraq et l'Iran; la normalisation de la situation en Afghanistan; l'entrée en vigueur du cessez-le-feu au Sahara occidental; le règlement politique d'ensemble au Cambodge; les médiations et les missions d'observation au Nicaragua, en Haïti, en El Salvador et en Angola; le rôle dévolu aux Nations Unies après la guerre du Golfe; et, récemment, la libération des otages au Liban.

Il est vrai que les questions de Chypre, du Proche-Orient et de l'Afrique du Sud restent pendantes. Mais nous connaissons l'intérêt qu'il leur porte, et ce n'est nullement le fait du hasard si à Chypre les parties ont renouvelé leur engagement de poursuivre leurs discussions; que la conférence de paix sur le Moyen-Orient est en bonne voie; et qu'enfin un accord de paix a pu être signé entre les parties concernées en Afrique du Sud pour mettre fin aux violences.

Hommage est dû au dévouement du Secrétaire général, à sa capacité de vision et d'action et surtout à son souci de préserver en toute circonstance le prestige et l'efficacité de notre organisation.

Il ne sera pas dit que l'hommage que ma délégation vient de rendre au Secrétaire général est destiné à passer sous silence les questions qui préoccupent notre organisation, à savoir la sécurité sur les plans politique et économique. Toutefois, avant d'aborder ce développement, je voudrais revenir sur la situation en Afrique australe.

Nous prenons acte des mesures prises par le Gouvernement sud-africain pour démanteler les bases légales de l'apartheid tout en souhaitant une démarche plus franche vers l'éradication de l'esprit même qui a favorisé la naissance et le maintien de l'apartheid.

M. Rabenoro (Madagascar)

Au niveau des Nations Unies, il nous faudra définir une autre stratégie en vue d'accélérer le processus déjà engagé et d'assumer notre responsabilité d'une façon concrète dans l'avènement d'une Afrique du Sud nouvelle, non raciale et démocratique. Pour que notre organisation reste conséquente dans la lutte contre l'apartheid, elle se doit d'être présente pour garantir et satisfaire les aspirations de la majorité; elle se doit de proposer ses bons offices, sa médiation et, pourquoi pas, son arbitrage à toutes les parties, pour assurer une présence politique et pour prévenir les risques d'un blocage dans les pourparlers actuels.

C'est le moins que nous puissions faire, alors que le rôle de l'Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales a sensiblement évolué. Car, par définition, le règlement de la situation en Afrique du Sud influera sur la paix, la sécurité et la coopération régionales - et mon pays est concerné; et, par définition également, l'absence d'un tel règlement reviendra à poser la question en termes de menace à la paix et à la sécurité internationales.

M. Rabenoro (Madagascar)

La bipolarisation a fait son temps et n'est tout au plus qu'une curiosité historique dans les relations Est-Ouest, alors que persiste la contradiction Nord-Sud en dépit des protestations de solidarité et d'interdépendance. Malgré tout, la vision d'un monde plus juste ne nous a pas abandonnés. Et en cette période obligée de transition, riche à la fois de promesses et d'incertitudes, nous reconnaissons que l'opinion publique a raison de placer ses espoirs en notre organisation, dont les principes restent universellement acceptés et respectés. Ce consensus a permis un meilleur et plein usage des mécanismes prévus par la Charte dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Cependant, croyons-nous, de nombreuses dispositions au titre de la sécurité collective n'ont jamais été exploitées d'une manière optimale. Nous pensons notamment aux possibilités offertes par la Charte en matière de diplomatie préventive. D'autres voies non incompatibles avec celle-ci méritent aussi d'être explorées, telles que la mise en place d'un système d'évaluation, de prévention, de gestion et de solution des crises et conflits et la mise à la disposition du Secrétaire général d'une structure adéquate. Pareilles mesures contribueraient selon nous à renforcer la crédibilité et l'efficacité des Nations Unies.

De même, il est grand temps de doter d'un cadre juridique formel les différentes opérations de maintien de la paix. Forgées par la pratique, ces opérations se sont révélées comme un procédé nouveau et plus efficace, mieux adapté aux réalités actuelles. Ce document-cadre en préciserait les critères et le fonctionnement, afin de prévenir le détournement des principes et objectifs de la Charte au profit des intérêts particuliers d'un Etat ou d'un groupe d'Etats. Aucune action collective ne sera légitime sans l'appui de la majorité, et nous mettrions en péril le principe de démocratie de notre organisation si, sous couvert de pragmatisme ou d'urgence, nous nous écartions imprudemment des normes reconnues par tous au profit de théories qui sont encore loin de faire l'unanimité.

Pour que l'Organisation tienne les promesses faites envers les peuples, les éléments suivants à notre sens doivent être réunis : réexamen du mandat des organes principaux compte tenu de l'interdépendance et de la globalisation des problèmes à traiter; renforcement de la coordination entre ces organes

M. Rabenoro (Madagascar)

pour une meilleure harmonisation et une plus grande coopération; engagement collectif dans la restructuration de l'Organisation. En tout cas, la participation active de tous nous aidera à mieux relever les défis posés, et je pèse mes mots, par l'impératif de la démocratisation.

Notre organisation, ainsi ressourcée, devra s'attacher en priorité à préserver les générations futures du fléau de la guerre. Jamais les circonstances n'auront été aussi propices pour réaliser cet objectif inscrit dans les tout premiers mots de la Charte. Une alliance militaire a été dissoute et l'Europe, réunie à Paris en novembre 1990, a pris des mesures concrètes pour réduire son immense concentration de forces armées. Parallèlement, les deux superpuissances nucléaires ont entamé la destruction des types d'armes stipulés dans différents accords en vigueur; échangé enfin les instruments de ratification du Traité d'interdiction en fonction d'un seuil et du Traité d'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires; et conclu le traité, tant attendu, relatif aux négociations sur la limitation des armements stratégiques, dit Traité START.

L'initiative du 27 septembre dernier du Président Bush vient s'ajouter, et nous nous en félicitons, aux nombreuses propositions de désarmement avancées par d'autres. A l'évidence, une approche concertée et cohérente s'impose. Car un désarmement général et complet sous contrôle international, objectif final de tous nos efforts, n'est réalisable que dans un cadre multilatéral.

La Charte confère à l'Organisation des Nations Unies un rôle central et une responsabilité primordiale dans le domaine du désarmement. Les Etats Membres l'ont réaffirmé solennellement dans le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Retrouvons notre consensus de l'époque et redonnons notre confiance aux Nations Unies qui nous ont récemment administré la preuve de leur capacité dans les domaines complexes du désarmement tels que l'élaboration d'un projet de convention sur les armes chimiques, la Commission spéciale créée en vertu de la résolution 687 (1991) et les embargos décidés par le Conseil de sécurité.

On a coutume de dire que pour être crédible, la sécurité internationale doit aussi s'étendre au domaine économique. Je ne reviendrai pas sur tous les problèmes des pays en développement ou sur les défis qu'ils doivent relever,

M. Rabenoro (Madagascar)

ni sur les responsabilités des pays développés à cet égard. Nous en avons discoursé ici même et en d'autres enceintes et je me bornerai à évoquer le cas de l'Afrique qui pourrait aussi être celui d'autres régions du monde.

Principale victime de l'effondrement des cours des matières premières, écrasée sous le poids de la dette extérieure, souffrant de handicaps majeurs en matière d'infrastructures, hantée par le spectre de la faim, de la malnutrition et des maladies endémiques, frappée par diverses calamités naturelles, l'Afrique est devenue la région la plus pauvre du monde avec un taux de croissance constamment négatif.

Les Nations Unies ont pris conscience de cette situation et ont adopté le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique en notre faveur. Cinq ans après l'adoption de ce programme d'action, le PANUREDA, les objectifs prévus n'ont pas été atteints, la réponse attendue des pays développés et des institutions économiques et financières internationales n'a pas été à la mesure de leurs engagements alors que la plupart des pays africains ont accepté d'opérer les réformes qui leur ont été imposées - je dis bien : imposées.

Les coûts économiques, sociaux et politiques de l'opération ont été élevés et nous continuerons à les subir sans pouvoir en déterminer les limites. Et cependant, l'Afrique reste disposée à renouveler son engagement à appliquer les politiques de transformation nécessaires, comme en témoignent, entre autres, l'adoption de la Charte africaine de la participation populaire au développement et à la transformation et les propositions faites à l'issue de l'évaluation finale du Programme.

M. Rabenoro (Madagascar)

Il faudrait en effet que le nouveau cadre de coopération puisse nous assurer un apport suffisant de ressources; la réduction et l'annulation de la dette; l'adoption de solutions durables au problème des produits de base, avec l'espoir que le pacte ainsi conclu rencontrera l'adhésion réelle des partenaires de l'Afrique.

Mais l'Afrique n'est pas à elle seule le tiers monde, et il est de notre devoir de nous faire l'écho des inquiétudes ressenties dans les autres régions quant à notre participation collective à la gestion économique mondiale.

En effet, on parle de globalisation de l'économie mondiale alors qu'on assiste à des fragmentations entre les différentes parties prenantes, aux distorsions des moyens pour résoudre les problèmes clefs, à la régionalisation des activités économiques parmi les pays industrialisés, et à l'affaiblissement de la discipline financière, monétaire et commerciale internationale.

Une telle situation ne sert même pas la nouvelle politique que l'on veut imposer à l'échelle mondiale et nous empêche de résoudre les problèmes hérités d'un système qu'on garde précieusement dans l'obsolescence pour en tirer des profits iniques.

C'est ainsi qu'en dépit des initiatives et propositions dont certaines ont connu un début d'exécution et peuvent servir de référence future, la crise de la dette extérieure ne fait que s'aggraver. Il nous faut, pour sortir de la crise, une stratégie internationale de la dette comportant des mesures d'allègement à long terme et de réduction plus importante compatibles avec la capacité réelle de paiement des pays débiteurs et tenant compte de leurs perspectives de croissance et de développement. Aussi, pour nous libérer des contraintes occasionnées par les rééchelonnements successifs, réitérons-nous l'appel pour une réadaptation fondamentale des mécanismes existants.

De même, les ressources disponibles pour le financement du développement, déjà insuffisantes, sont quasiment détournées pour la satisfaction d'autres besoins nés de l'intégration des pays de l'Europe de l'Est ou de la reconstruction des pays victimes de la guerre du Golfe.

C'est pourquoi nous appuyons l'idée de convoquer une conférence internationale sur le financement du développement, car il est temps d'examiner toutes les initiatives sur les moyens de dégager des ressources

M. Rabenoro (Madagascar)

supplémentaires, et de prendre les dispositions en vue d'affecter au développement une portion raisonnable "des dividendes de la paix" évalués à près de 120 milliards de dollars par an.

Nous sommes par ailleurs convaincus que la protection de l'environnement, loin de constituer une démarche marginale, doit être considérée comme partie intégrante de tout effort de développement, avec l'appui de la communauté internationale. Toute solution proposée dans ce domaine doit préserver nos priorités de développement et garantir le principe de la proportionnalité en matière de contributions et de responsabilité.

La complexité des problèmes que je viens d'évoquer exige le renforcement de la coopération économique multilatérale, aussi bien Nord-Sud que Sud-Sud, et sous-régionale à l'exemple de ce que nous faisons déjà dans le cadre de la Commission de l'océan Indien regroupant les îles du sud-ouest de l'océan Indien. La Déclaration adoptée par l'Assemblée générale lors de sa dix-huitième session extraordinaire et la nouvelle Stratégie internationale de développement constituent le cadre logique d'une telle action. Il y a donc lieu de renforcer la capacité de l'Organisation des Nations Unies à traiter efficacement tous les problèmes économiques. Un rôle de coordination et d'orientation doit ainsi être reconnu au Conseil économique et social qui, dorénavant, devrait s'appeler "Conseil de sécurité économique", si nous voulons l'instauration de relations économiques plus justes et plus équitables.

A entendre et à lire les chefs de délégation qui m'ont précédé, il pourrait exister un consensus sur les notions de paix, de progrès et de justice sociale; sur le rôle des Nations Unies dans le respect et la promotion de ces principes; et sur une participation égale et universelle aux relations internationales. Il ne peut d'ailleurs en être autrement car nous sommes condamnés à vivre nos illusions, c'est-à-dire à espérer qu'il n'y aura plus de confrontations idéologiques, que la solidarité écartera tout risque de domination et d'hégémonie, et que toutes les nations auront un droit égal au bien-être et à la sécurité.

Il y a 46 ans, le problème se posait dans les mêmes termes et l'on avait laissé entendre aux peuples, dont les aspirations n'ont guère changé, qu'il suffirait de respecter les principes énoncés dans la Charte et de s'attacher à la réalisation des objectifs énumérés pour assurer l'avènement d'une ère

M. Rabenoro (Madagascar)

nouvelle. Nous savons ce qu'il en est et il ne sied point de revenir sur les récriminations provoquées par les injustices de toutes sortes. Toujours est-il que l'ère nouvelle tant de fois annoncée continue de relever de l'utopie et se fait toujours attendre.

Il n'est pas normal que d'une décennie à l'autre l'on prône à l'envi un ordre nouveau. Il n'est pas normal non plus que l'on se réfugie derrière l'universalité des principes de la Charte pour proclamer son intangibilité. Il n'est pas normal enfin que dans un monde acquis au pragmatisme l'on refuse de tirer les conséquences des bouleversements politiques, économiques et sociaux qui affectent toutes les sociétés, sans distinction aucune. En bref, il nous faut une nouvelle charte!

La conclusion est certes brutale, mais reconnaissons qu'à terme la révision de la présente Charte, et en particulier de ses Chapitres VII à XIII, ne sera qu'un replâtrage vite dépassé par les événements. Nous n'avons pas l'intention d'ouvrir le débat à ce stade, mais nous invitons les uns et les autres à penser sérieusement à cette éventualité et à entamer pour ce faire les consultations nécessaires. L'oeuvre sera de longue haleine, mais soyons comme les bâtisseurs de cathédrales du Moyen Age en Europe, lesquels étaient constamment animés par une foi sans faille.

Avant de terminer et de remercier mon honorable auditoire, je voudrais citer deux proverbes malgaches qui me semblent appropriés à la circonstance :

"Lava ny tanety ka misy fisainana" - "La traversée d'une longue plaine laisse le temps à la réflexion".

"Tao-trano tsy efan'ny irery" - "Une maison se bâtit à plusieurs et non par un seul".

M. GYAW (Myanmar) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par vous transmettre les félicitations les plus chaleureuses de la délégation de l'Union du Myanmar à l'occasion de votre élection bien méritée à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Je tiens également à vous exprimer notre admiration pour la compétence dont vous avez fait preuve en dirigeant les délibérations de cet organe depuis le début de la session. Nous sommes convaincus que, grâce à votre sagesse et à votre dynamisme, les travaux de la présente session seront couronnés de succès.

Je voudrais en outre rendre hommage à M. Guido de Marco, Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères de Malte, dont la contribution inestimable au succès de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale mérite nos éloges.

Nous rendons hommage et exprimons notre profonde reconnaissance également au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour ses efforts inlassables, son dévouement aux idéaux et objectifs des Nations Unies, ses initiatives de paix courageuses et perspicaces et, par-dessus tout, pour la contribution vitale qu'il a apportée au rétablissement de la crédibilité et de l'efficacité des Nations Unies à ce stade critique de l'histoire de l'Organisation.

L'universalité de la composition de l'Organisation est un objectif qui lui est cher, un objectif qu'a toujours appuyé le Myanmar. Nous sommes donc très heureux de voir sept nouveaux Membres parmi nous.

Deux des nouveaux Membres, la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée, sont avec nous depuis de nombreuses années en tant qu'Etats observateurs. Nous sommes heureux de les voir prendre la place qui leur revient en tant que Membres à part entière. La République de Corée est un pays avec lequel le Myanmar entretient depuis longtemps de fructueuses relations d'amitié, de compréhension et de coopération et, par conséquent, je suis très heureux de lui souhaiter la bienvenue parmi nous. Nous sommes sûrs que, étant donné l'évolution du climat international, l'admission simultanée des deux Etats coréens encouragera plutôt qu'elle n'entravera leur éventuelle réunification pacifique.

M. Gyaw (Myanmar)

Nous sommes heureux aussi de voir parmi nous deux autres Etats asiatiques, les Etats fédérés de Micronésie et la République des Iles Marshall. Leur décision de faire partie de notre organisation indique qu'ils sont résolus à prendre complètement en main leur destin en tant qu'Etats indépendants.

Que les trois Etats baltes, à savoir la République d'Estonie, la République de Lettonie et la République de Lituanie, occupent parmi nous la place qui leur revient de droit est un fait particulièrement important car il symbolise le redressement d'un tort historique perpétré en violation du droit international. Aussi significative est la manière dont cela s'est produit. Si je peux me permettre de rappeler ce qu'a déclaré le Président du Conseil de sécurité le 12 septembre 1991, au nom des membres du Conseil, l'indépendance de ces trois Etats :

"... a été retrouvée de manière pacifique, par la voie du dialogue, avec le consentement des parties intéressées et conformément aux souhaits et aspirations de ces trois peuples." (S/PV.3007, p. 3)

La menace ou l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat est totalement bannie par la Charte. Il en va de même pour la menace ou l'emploi de la force de quelque autre manière, à moins que ce ne soit conforme aux dispositions de l'Article 51 du Chapitre VII. Les actes d'agression ou toute autre rupture de la paix, commis à quelque moment que ce soit, où que ce soit et par qui que ce soit, doivent être définitivement réprimés. Nous sommes donc satisfaits que le Conseil de sécurité, enfin libéré d'une paralysie qui l'a immobilisé pendant des décennies, ait résolument décidé de mettre fin à l'agression de l'Iraq contre le Koweït, réussissant ainsi à sauvegarder l'intégrité de l'un des principaux objectifs de la Charte. Le monde entier s'est réjoui de la libération du Koweït de l'occupation iraquienne et du rétablissement du statut quo ante dans ce pays.

Si le bien-fondé de l'objectif des décisions du Conseil de sécurité en la matière ne peut être mis en question, certains aspects de ces décisions et la manière dont elles ont été interprétées et appliquées, non seulement pendant la guerre, mais également par la suite, ont posé à la communauté internationale de nombreuses questions troublantes. Le Secrétaire général a

M. Gyaw (Myanmar)

exposé ces questions avec clarté aux Etats Membres au chapitre IV de son rapport annuel. La décision du Conseil autorisant le recours à la force sur une base nationale et de coalition qui n'est nettement pas conforme aux mécanismes et aux procédures d'une action coercitive telle qu'envisagée au Chapitre VII, l'absence apparente de l'emploi d'une force armée proportionnée aux circonstances, l'absence du plein respect des règles du droit humanitaire applicables en cas de conflit armé, l'application excessive des mesures prévues au Chapitre VII, la poursuite de l'imposition de certaines de ces mesures longtemps après la fin des hostilités qui a causé de graves souffrances à des populations civiles innocentes, voilà certaines des questions qui doivent être examinées d'urgence, non seulement par le Conseil de sécurité, mais aussi par l'Assemblée générale dans l'exercice de son autorité aux termes de l'Article 11 de la Charte.

On dit à présent que le phénomène particulier de la guerre froide, qui a succédé à la joie et à l'euphorie provoquées par la fin de la seconde guerre mondiale, a disparu. Un chapitre regrettable de l'histoire de l'humanité, qui en fut aussi l'un des plus périlleux, vient de se clore. L'humanité qui, pendant plus de 45 années d'angoisse, a vécu dans l'ombre sinistre de la bombe atomique, est libérée de la menace omniprésente et pénétrante d'une annihilation instantanée et totale. Les nations du monde ont maintenant à leur portée une occasion exceptionnelle de façonner un nouvel ordre international à l'image de la Charte, à savoir un nouvel ordre de paix, de liberté, de justice et de coopération où régnera la primauté du droit, et non celle du pouvoir, un ordre où tant les hommes que les nations seront à l'abri du fléau écrasant du besoin, de la faim, de la maladie et de l'ignorance qui ont affligé l'humanité à travers les temps.

M. Gyaw (Myanmar)

La fin d'une ère ne signifie pas nécessairement que celle qui suivra sera meilleure, et la transition de l'une à l'autre ne peut se faire sans heurts et sans mal. Elle ne peut s'accomplir que si tous les pays, notamment ceux qui ont le pouvoir d'influencer et de façonner les événements pour le bien ou pour le mal, pour le meilleur ou pour le pire, suivent de façon consciente et dynamique des politiques avisées, responsables et systématiques. Dans le monde changeant et turbulent d'aujourd'hui, il incombe à ces pays à la fois d'exercer leur pouvoir considérable avec prudence et de respecter scrupuleusement le droit international. Le pouvoir entraîne la responsabilité et plus le pouvoir est grand, plus s'impose la responsabilité d'agir, et de montrer que l'on agit, avec justice et dans le respect du droit. Le pouvoir dissocié de la responsabilité et exercé en dehors des lois - que ce soit au plan mondial ou au plan régional - mène inévitablement à un régime international de dictature et d'anarchie.

La Charte des Nations Unies fixe les normes juridiques d'un comportement international responsable et fournit le cadre institutionnel d'un ordre international auquel non seulement les pays mais un nombre incalculable d'hommes et de femmes du monde entier aspirent, et qui leur a été refusé depuis si longtemps. Rien de ce qui s'est passé depuis cette année 1985, qui a marqué un tournant et pendant laquelle les événements qui passeront certainement dans l'histoire comme marquant la fin de la guerre froide ont commencé à se produire, n'exige une modification des objectifs et des principes consacrés dans la Charte. En fait, s'il est une leçon à dégager de l'évolution rapide des affaires internationales, c'est que le droit suprême de la Charte doit être considéré comme inviolable et scrupuleusement respecté dans toutes les relations entre les pays si l'on veut que les promesses d'aujourd'hui ne deviennent pas les cauchemars de demain. Comme le Secrétaire général nous l'a rappelé dans le premier chapitre de son rapport annuel pour 1991 :

"... le souci demeure, accentué encore par le cours des événements, de voir les principes de la Charte régir l'ordre international en genèse."

(A/46/L, p. 2)

Parmi les faits nouveaux qui suscitent une grave préoccupation et une grave inquiétude, notamment chez les petits et les faibles, se trouvent les

M. Gyaw (Myanmar)

attitudes moralistes qui, en fait, masquent des tentatives visant à modifier le concept traditionnel de souveraineté et à éroder certains principes cardinaux de la Charte, tels que le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, le principe du respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des Etats, et le principe de l'égalité souveraine des Etats.

La promotion des droits de l'homme est un domaine dans lequel ces tentatives sont de plus en plus manifestes. Au Myanmar, nous acceptons la règle selon laquelle lorsque les normes juridiques relatives aux droits de l'homme sont universellement reconnues comme principes généraux du droit international, elles deviennent contraignantes pour tous les Etats. En fait, nous adhérons à ces normes de bonne foi. Dans toute la mesure où le permettent les circonstances nationales actuelles - dont les moindres ne sont pas l'existence continue d'insurrections armées dans certaines régions éloignées du pays et les activités destructrices d'éléments clandestins dans les zones urbaines et rurales -, nous faisons tout notre possible pour promouvoir et protéger les droits de l'homme fondamentaux, conformément aux objectifs et principes de la Charte et aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La politique de coopération du Gouvernement du Myanmar avec la Commission des droits de l'homme des Nations Unies est bien connue des membres de cette commission. Nous n'avons pas seulement fourni des réponses détaillées et précises aux demandes et aux communications de la Commission, reçues par l'intermédiaire du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme, mais nous avons reçu avec plaisir la visite dans notre pays d'un expert indépendant nommé par la Commission. Nous avons l'intention de poursuivre cette coopération sur la base des principes sur lesquels se fonde le mécanisme des droits de l'homme des Nations Unies, notamment, l'objectivité, la justice, la bonne foi et la bonne volonté.

Toutefois, il convient d'établir une distinction claire entre, d'une part, le caractère internationalement contraignant des normes que je viens de citer et, d'autre part, leurs modalités d'application par les Etats Membres dans leurs pays. Les modalités d'application relèvent au premier chef de la responsabilité des Etats Membres et elles doivent être déterminées par chaque Etat selon ce qu'il juge être le mieux adapté aux conditions locales. A cet

M. Gyaw (Myanmar)

égard, l'ONU et ses organes subsidiaires peuvent surtout jouer un rôle de soutien. Et là, il serait bon de tenir compte des sages paroles de mise en garde du Secrétaire général dans son dernier rapport annuel. Parlant des violations des droits de l'homme systématiques et massives dans le temps et dans l'espace, le Secrétaire général déclare :

"Il ne fait, me semble-t-il, aucun doute que les violations des droits de l'homme mettent la paix en danger, mais, à passer outre à la souveraineté des Etats, on risque le chaos. La plus grande prudence s'impose, car il ne faudrait pas que la défense des droits de l'homme conduise à empiéter sur la juridiction interne et souveraine des Etats. Faire peu de cas de ce principe serait le plus sûr moyen de sombrer dans l'anarchie." (A/46/L, p. 11)

En tant que pays d'Asie du Sud-Est, le Myanmar est très heureux que les combats aient cessé au Cambodge voisin et que les souffrances et les épreuves endurées par le peuple cambodgien depuis 12 ans soient maintenant sur le point de prendre fin. La formation du Conseil national suprême, sous la présidence de S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk et les accords subséquents de Pattaya et de New York conclus entre les parties cambodgiennes représentent un progrès important vers l'application d'un règlement politique complet au Cambodge, approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 668 du 20 septembre 1990.

Nous espérons sincèrement que toutes les parties intéressées poursuivront ce processus avec une vigueur renouvelée, afin qu'un accord de paix global soit enfin mis au point et conclu sans retard.

La situation au Moyen-Orient reste toujours extrêmement explosive. La guerre du Golfe a été un rappel effrayant des risques qui existent d'un conflit plus étendu et plus dévastateur dans la région. Ma délégation continue de penser qu'une paix juste, globale et durable dans la région ne peut être obtenue qu'en appliquant fidèlement et intégralement les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Cela exige avant tout que l'on reconnaisse les droits nationaux légitimes du peuple palestinien, y compris son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'établissement de son propre Etat indépendant et souverain, et que l'on reconnaisse en même temps la souveraineté, l'intégrité territoriale et

M. Gyaw (Myanmar)

l'indépendance politique de tous les Etats de la région, y compris Israël. Ma délégation estime en outre qu'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient, tenue sous les auspices de l'ONU et avec la participation, sur un pied d'égalité à tous les stades du processus, de toutes les parties intéressées reste le meilleur moyen de parvenir à la paix que j'ai mentionnée. Nous espérons sincèrement que les initiatives diplomatiques qui se sont intensifiées après la guerre du Golfe aboutiront à un accord sur la convocation rapide de cette conférence.

Nous avons suivi avec beaucoup de préoccupation les événements d'Afrique du Sud, où la majorité noire continue de faire d'énormes sacrifices pour se libérer du fléau de l'apartheid. Des mesures telles que l'abrogation du Group Areas Act et du Lands Act, du Population Registration Act, et la promesse du Président De Klerk d'éliminer les derniers piliers de l'apartheid sont certes positives, mais il est décevant de constater que près de deux ans après l'adoption de la Déclaration par consensus des Nations Unies sur l'apartheid, le processus politique en vue d'éliminer cet odieux système en est encore à ses débuts.

Nous sommes heureux de noter que, grâce au courage et à la vision politique des dirigeants noirs, les parties intéressées sont parvenues à un accord le 14 septembre 1991, en vue de mettre fin à la violence communautaire à laquelle l'Afrique du Sud est en proie depuis si longtemps.\*

---

\* M. Cheaka (Togo), Vice-Président, assume la présidence.

M. Gyaw (Myanmar)

Il existe aujourd'hui une occasion historique d'instaurer une société démocratique en Afrique du Sud, une société unie et libérée de l'apartheid et de toutes les formes de discrimination raciale. Nous ne devons pas laisser cette occasion s'échapper. Il est impérieux que la communauté internationale, tout en se réjouissant de l'évolution constructive, maintienne les pressions nécessaires jusqu'à l'élimination totale de ce système maléfique.

Le nouveau climat de coopération et de confiance croissantes entre les deux superpuissances nous offre une chance d'intensifier les efforts susceptibles d'aboutir à des accords significatifs dans tous les domaines du désarmement, notamment dans le domaine des armes nucléaires, chimiques et autres armes de destruction massive.

Dans le domaine nucléaire, le train de mesures annoncées par le Président Bush vendredi dernier a donné un élan supplémentaire à la dynamique générée par le Traité de 1987 sur l'élimination des missiles à portée moyenne et à plus courte portée (Traité FNI) et par l'accord START de 1991. Plus importante peut-être encore que les quantités et les types d'armes en jeu est la rupture apparente avec l'approche philosophique du désarmement et de la limitation des armements adoptée par les Etats-Unis pendant la période de la guerre froide. Une réponse soviétique identique, en nature et en esprit, à l'initiative américaine unilatérale pourrait, selon nous, amorcer un processus autogénéré qui aboutirait ultérieurement à l'élimination de tous les types d'armes nucléaires dans les armées de tous les Etats dotés d'armes nucléaires.

Alors que nous abordons la décennie des années 90, peu de changements sont intervenus dans les conditions économiques des pays en développement. Au milieu de l'abondance, la grande majorité des pays en développement continuent de se trouver dans un état de pauvreté abjecte. Si le commerce mondial connaît une saine croissance, il n'en va pas de même du commerce extérieur des pays en développement, et si les investissements étrangers directs ont quadruplé pendant la dernière décennie, bien peu ont été faits dans les pays en développement. Le niveau réel des courants financiers officiels vers les pays en développement demeure stagnant en termes réels.

Le système commercial international continue d'être menacé par un protectionnisme croissant et des tendances accrues à la gestion des échanges, et par un recours fréquent à des mesures unilatérales qui contreviennent aux

M. Gyaw (Myanmar)

principes de base de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Les pays en développement sont confrontés à des mesures protectionnistes dans les économies de marché des pays développés touchant les secteurs mêmes où les pays en développement disposaient comparativement d'un avantage distinct au niveau de la compétition internationale.

La crise de la dette, loin d'être terminée, a pris de l'ampleur et s'est intensifiée. Bien que quelques pays débiteurs à revenu moyen aient enregistré quelques progrès, les pays les plus lourdement endettés continuent de faire face à d'énormes difficultés. Le montant total de la dette extérieure des pays importateurs de capitaux atteint aujourd'hui la somme vertigineuse de 1 400 milliards de dollars.

Pour réactiver la croissance et le développement dans les pays en développement, il importe de trouver une solution à la crise de la dette. La solution du problème de la dette extérieure doit comporter nécessairement comme principal élément une réduction de la dette et du service de la dette. Bien que des initiatives prises récemment permettent un allègement limité de la dette, une solution durable au problème exigera des approches plus audacieuses.

La pauvreté absolue dans laquelle vivent aujourd'hui plus d'un milliard de personnes n'est pas seulement immorale : elle fait également peser une réelle menace sur la sécurité et la stabilité internationales. La création d'un environnement économique international favorable à la croissance et au développement des pays en développement est donc un impératif pour la communauté mondiale. Faute de quoi, le fossé entre le Nord et le Sud ne cessera de s'élargir.\*

Dans moins d'un an, les nations du monde se réuniront au Brésil pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Le résultat de cette conférence au sommet, la première du genre à être formellement mandatée par l'Assemblée générale, exercera une grande influence sur l'avenir de l'humanité. Les menaces actuelles et potentielles qui découlent de la détérioration et de la dégradation de l'environnement sont

---

\* Le Président assume la présidence.

M. Gyaw (Myanmar)

telles que, faute de prendre rapidement des mesures aux niveaux global, régional et national, la survie même de la race humaine est menacée.

Ce qui est requis, c'est une volonté de la part de toutes les nations, industrialisées et en développement, de travailler en coopération et à l'unisson afin de mettre fin à la menace qui pèse sur l'environnement. Parmi la vaste gamme des questions à examiner, citons l'intenable modèle de production et consommation, les sources nouvelles et supplémentaires de financement pour les pays en développement afin de leur permettre de faire face aux problèmes écologiques, ainsi que le développement et les accords sur les transferts de technologie.

L'environnement occupe une place primordiale dans nos priorités nationales. Permettez-moi donc de rendre compte à l'Assemblée des réalisations de mon pays dans le domaine de la protection de l'environnement. Le Myanmar dispose d'une flore et d'une faune très diversifiées. Nous les considérons comme un patrimoine national à protéger et à conserver pour les générations futures. En conséquence, les considérations écologiques ont été constamment prises en compte dans notre planification et notre mise en oeuvre socio-économique.

Les abondantes forêts du Myanmar, ressource d'une valeur économique considérable, ont été gérées sur une base rationnelle et cohérente. A cette fin, le Gouvernement a mis en oeuvre une série de plans forestiers quinquennaux. L'élément central de ces plans est la méthode éprouvée de l'extraction du bois de construction écologiquement saine, communément appelée système de sélection du Myanmar. Ces plans sont complétés par un important programme de reboisement, réalisé par le Service des forêts et le grand public. Le sixième plan quinquennal, pour la période 1992-1996, prévoit de quintupler les réserves de forêt naturelles.

La mise en place de la Commission nationale pour les questions de l'environnement, en février 1990, a permis au Myanmar d'améliorer ses réalisations écologiques sur les plans national et international. La Commission nationale, dont la juridiction couvre toutes les questions écologiques, coordonne les efforts en matière d'environnement de divers ministères et services. Elle sert également de point central national pour les questions écologiques vis-à-vis des autres pays et des organisations internationales.

M. Gyaw (Myanmar)

L'Union du Myanmar amplifie sa campagne contre l'abus des stupéfiants - considéré comme le plus grave problème social du monde actuel - aux niveaux national, bilatéral et international.

Au niveau national, les autorités du Myanmar, dans le cadre de leurs activités de réduction du trafic des stupéfiants, ont effectué le 1er juillet 1991, à Yangon, une destruction publique de narcotiques. Au début de l'année, au cours d'une série de réunions spéciales auxquelles participaient des diplomates et des attachés militaires accrédités au Myanmar, des représentants de diverses agences des Nations Unies et de l'Administration américaine de répression du trafic des stupéfiants ainsi que les médias internationaux, 600 hectares de champs de pavots ainsi que quatre laboratoires et de grandes quantités de drogues et d'instruments destinés à la fabrication de drogues ont été détruits sur place. La valeur totale des laboratoires, du matériel, des stupéfiants et des champs de pavots détruits en public depuis 1990 s'élève approximativement à 4,33 milliards de dollars. Les activités de réduction du trafic et de livraisons de stupéfiants menées dans mon pays comprennent également la destruction de champs de pavots : entre 1975 et 1991, plus de 80 000 hectares de champs de pavots, d'un rendement potentiel annuel de 940 tonnes d'opium, ont été détruits.

L'importance de la contribution du Myanmar à la campagne contre les drogues ne peut se mesurer exclusivement en termes financiers. En termes de vies sauvées, de misère humaine et de problèmes sociaux évités dans les pays frappés par la drogue, l'importance de notre contribution est immensément plus importante et ne peut, de fait, être quantifiée.

Nous avons adopté une nouvelle approche comme partie intégrante de notre campagne extensive contre l'abus des drogues : rallier les coeurs et les esprits de la population locale dans les zones de culture du pavot et de s'assurer de sa coopération volontaire et entière pour l'élimination totale de la culture du pavot. Dans ce domaine, des résultats importants ont également été enregistrés. Le programme pour la création de zones frontalières, où sont établis des groupes ethniques, soutient totalement notre campagne nationale contre la drogue, et nous pensons que ce programme contribuera efficacement à l'élimination totale et rapide de la culture du pavot.\*

---

\* M. Cheaka (Togo), Vice-Président, assume la présidence.

M. GYAW (Myanmar)

Au niveau bilatéral, notre coopération active avec les pays voisins dans le domaine du contrôle de l'abus des stupéfiants fait des progrès significatifs. A la suite de deux séries de discussions, auxquelles ont participé des représentants du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, un accord en vue d'une coopération Myanmar/Thaïlande sur une large gamme d'activités antinarcotiques a été signé par les représentants des deux gouvernements en mars de cette année. Plus tard, au mois de mai, un accord similaire a été conclu avec la Chine à la suite des discussions à un niveau élevé tenues à Beijing, auxquelles avaient pris part les représentants des Gouvernements du Myanmar et de la Chine ainsi que le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle des drogues. En septembre, des pourparlers ont été entamés à Yangon entre des représentants du Myanmar et du Laos sur des questions relatives à la coopération bilatérale en matière de contrôle de l'abus des stupéfiants. Ces pourparlers se poursuivront à Vientiane dans un proche avenir. Tandis que ces accords bilatéraux en faveur d'une plus étroite coopération se concrétisent de plus en plus, nous espérons les étendre au niveau sous-régional, les voir impliquer les quatre pays et couvrir la zone cruciale appelée Triangle d'Or ainsi que toutes les régions qui lui sont adjacentes.

Au niveau international, l'adhésion du Myanmar à la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes marque un important jalon dans l'histoire de nos efforts pour lutter contre la menace des drogues illicites ainsi que notre participation à la campagne internationale contre cet horrible fléau.

Face à toutes ces mesures concrètes et aux résultats tangibles que nous avons obtenus, ainsi qu'aux plans très précis visant à éliminer efficacement la menace de la drogue, nous, au Myanmar, sommes convaincus que nous remporterons dans un proche avenir une victoire éclatante et décisive dans notre guerre contre les drogues illicites. Ce faisant, nous espérons que le Myanmar sera à même d'apporter une contribution significative au succès des efforts déployés sur le plan mondial pour lutter contre le fléau des drogues illicites, rendant ainsi un grand service à l'humanité tout entière.

Alors que le monde se trouve à une croisée des chemins, celle du changement et de la transformation, nous-mêmes, au Myanmar, nous trouvons à

M. Gyaw (Myanmar)

l'aube d'une nouvelle ère. A ce stade important, le Gouvernement du Myanmar entreprend une vaste série d'efforts en vue de mettre en oeuvre un processus menant à la paix et à la prospérité et à la réalisation des aspirations du peuple à un Etat démocratique. Au cours de cette année, des progrès significatifs ont été faits pour rétablir l'ordre et le droit dans le pays et mettre en place les bases d'un Etat démocratique. Le fait que toutes les écoles, tous les collèges, toutes les universités et autres institutions d'enseignement supérieur aient été maintenant réouverts témoigne du retour à la normale du pays tout entier. La liberté totale de religion continue d'être encouragée dans le pays. Avec l'appui actif du Gouvernement, les groupes religieux de diverses confessions s'épanouissent comme jamais auparavant, ce qui dément les allégations fallacieuses répandues par certains milieux pour des motifs inavoués. Un événement sans précédent, qui contribue à consolider la stabilité dans le pays, a été le retour à la légalité de huit groupes d'insurgés. Ayant renoncé à suivre la voie de la violence, ils ont maintenant rejoint le Gouvernement et le peuple pour transformer leurs régions respectives en communautés prospères et florissantes. Pour la première fois depuis des décennies, les fusils se sont tus et la paix et la tranquillité prévalent maintenant dans les régions les plus éloignées du pays où la terreur et l'illégalité régnaient auparavant.

Des questions ont été soulevées dans certains milieux quant aux retards qui ont été constatés dans la transmission du pouvoir. Certains sont même allés jusqu'à dire que le Gouvernement du Myanmar n'avait montré aucun signe de respect des souhaits de la population. Sans préjuger la position ferme de mon gouvernement, selon laquelle le processus politique actuellement en cours dans le pays est une question qui relève essentiellement de la juridiction nationale de mon pays - un principe clairement consacré dans la Charte -, je voudrais faire connaître à l'Assemblée les faits suivants.

Deux mois après la tenue couronnée de succès d'élections multipartites, en mai 1990, qui ont été reconnues par tous comme les élections les plus libres et les plus justes dans l'histoire du Myanmar, le Conseil d'Etat pour le rétablissement du droit et de l'ordre a publié le 27 juillet 1990 la Déclaration 1/90 mettant au point un programme postélectoral. Tous les partis politiques ont accepté de respecter ce programme.

M. Gyan (Myanmar)

La Commission électorale, qui est un organe indépendant, a publié cette année deux rapports d'activité dans lesquels elle indiquait qu'elle poursuivait sa tâche consistant à préparer un rapport final, conformément à la loi et aux règles électorales, et que l'examen des revenus des candidats ne pouvait se poursuivre à un rythme plus rapide, du fait que les candidats ne tiennent pas leurs comptes de façon systématique. Conformément à la Loi électorale, un certain nombre de candidats ont contesté les résultats et des tribunaux ont été créés pour enquêter sur ces objections. Ce processus juridique doit pouvoir mener à bien ses travaux.

Lorsque la Commission électorale aura présenté son rapport final, le Conseil d'Etat pour le rétablissement du droit et de l'ordre rencontrera les représentants élus pour discuter de la convocation d'une convention nationale chargée d'obtenir un large consensus national, qui servira de base à l'élaboration d'une nouvelle constitution. Outre les représentants élus, des dirigeants des partis politiques, des dirigeants et des représentants de toutes les races nationales et des politiciens respectés participeront à la convention.

Sur la base du consensus national auquel sera parvenue la convention, les représentants élus élaboreront une nouvelle constitution. Le Conseil d'Etat pour le rétablissement du droit et de l'ordre, selon les meilleures traditions des services de défense du Myanmar, fera des suggestions et accordera toute l'assistance nécessaire pour la rédaction et l'adoption couronnées de succès d'une constitution durable. Le Conseil d'Etat pour le rétablissement du droit et de l'ordre est au-dessus des partis politiques. Il n'est pas une organisation politique et n'a pas l'intention d'en constituer une. Il continuera d'assumer la responsabilité qui est la sienne de diriger la nation jusqu'à ce qu'un gouvernement fort puisse être constitué sur la base de la nouvelle constitution.

Il ne fait aucun doute qu'une constitution solide et durable est une condition sine qua non d'un gouvernement fort et stable, tout particulièrement au Myanmar, lorsque l'on tient compte de ses expériences historiques. La première Constitution, rédigée en 1947 alors que le Myanmar était encore sous le régime colonial britannique, comportait des faiblesses et des lacunes. Au début des années 60, quelques politiciens aux ambitions sécessionnistes ont

M. Gyaw (Myanmar)

essayé d'en tirer avantage à leur profit. C'est ainsi que le pays s'est trouvé au bord de la désintégration en 1962 et que les services de défense ont été forcés d'intervenir afin de le sauver.

La deuxième Constitution fut promulguée en 1974, pendant la période où était appliqué un système de parti unique socialiste. L'ensemble de la population a pris part à ce processus systématique qui a duré plus de deux ans. Le texte final a été adopté par voie de référendum à l'échelle du pays le 3 janvier 1974 par un vote à la majorité écrasante de 90,19 % des voix. Malgré cela, la Constitution a été de courte durée et a été rendue inopérante en 1988 lorsque, pour répondre aux aspirations de la population, le Conseil d'Etat pour le rétablissement du droit et de l'ordre a aboli le système du parti unique et introduit un système démocratique multipartite.

A la lumière de ces expériences, il va sans dire que la nouvelle constitution que l'on envisage maintenant devrait être un instrument vivant qui refléterait les espoirs et les aspirations de la génération actuelle comme ceux des générations à venir.

A ce stade critique de la vie de mon pays, le processus constitutionnel est une entreprise qui doit être poursuivie de manière pacifique, systématique et ordonnée. C'est une tâche qui peut être accomplie au mieux par le peuple du Myanmar lui-même, au rythme et de la manière les plus appropriés aux conditions existant dans le pays.

En conclusion, je voudrais dire de façon catégorique qu'une fois que le processus politique dont j'ai fait état sera terminé, le Conseil d'Etat pour le rétablissement du droit et de l'ordre transférera les rênes de l'Etat au gouvernement fort et stable établi conformément à la nouvelle constitution.\*

---

\* Le Président assume la présidence.

**ALLOCUTION DE S. E. LE GENERAL IBRAHIM BABANGIDA, PRESIDENT ET COMMANDANT EN CHEF DES FORCES ARMEES DE LA REPUBLIQUE FEDERALE DU NIGERIA**

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Président et commandant en chef des forces armées de la République fédérale du Nigéria.

Le général Ibrahim Babangida, Président et commandant en chef des forces armées de la République fédérale du Nigéria, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président et commandant en chef des forces armées de la République fédérale du Nigéria, S. E. le général Ibrahim Babangida, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président BABANGIDA (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi de prendre la parole devant cette assemblée en tant que Président de la République fédérale du Nigéria et en tant que Président de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). A ce double titre, je tiens, Monsieur le Président, à vous féliciter de votre élection à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Votre élection est assurément un hommage rendu à vos talents et c'est aussi une façon de reconnaître tout ce que votre pays a fait pour promouvoir les idéaux des Nations Unies. Je suis certain que, sous votre direction éclairée, les délibérations de cette session seront couronnées de succès.

Je tiens aussi à rendre hommage à votre prédécesseur, M. Guido de Marco, de Malte, pour l'habileté avec laquelle il a dirigé les affaires de la dernière session.

Je voudrais exprimer ma profonde reconnaissance au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar qui, depuis 10 ans, a mis son talent exceptionnel au service de notre organisation. Ses succès remarquables en tant que défenseur de la paix et son appui à la cause des déshérités lui ont valu le respect et l'affection de la communauté internationale. Son mandat arrivant à terme, je lui souhaite tous les succès pour l'avenir.

De 51 Membres en 1945, l'Organisation des Nations Unies est passée à 166 Etats avec l'admission à la présente session de la République populaire démocratique de Corée, de la République de Corée, des Etats fédérés de

**Le Président Dabangida**

Micronésie, de la République des Iles Marshall et des Républiques de Lettonie, d'Estonie et de Lituanie. Je m'associe aux messages de bienvenue qui leur ont été adressés.

Au cours des quatre décennies et demie d'existence des Nations Unies, les perspectives d'édifier un monde sûr pour l'humanité tout entière n'ont jamais été meilleures. La fin de la guerre froide, les changements spectaculaires intervenus en Europe orientale, les accords encourageants conclus par les Etats-Unis et l'Union soviétique dans le domaine du désarmement nucléaire, associés aux mesures unilatérales récemment annoncées par le Président George Bush, les progrès réalisés en ce qui concerne le règlement des conflits régionaux et la convergence croissante de vues sur la démocratisation et sur ses liens avec le développement ont tous servi à créer un climat plus propice à l'établissement d'une véritable coopération internationale.

Le défi lancé à la communauté internationale, est donc de saisir cette occasion de créer un nouvel ordre international dans lequel l'Organisation des Nations Unies sera l'instrument qui servira à promouvoir et maintenir la paix et la sécurité internationales, à harmoniser les intérêts de tous les Etats et à encourager la prospérité mondiale. Ce nouvel ordre mondial doit être défini collectivement, conçu collectivement et défendu collectivement.

L'Afrique, comme d'autres régions du monde, est en train de s'adapter aux événements spectaculaires qui ont eu lieu récemment dans le monde. Nos peuples jettent un regard critique sur la conduite de la politique et sur les changements nécessaires à la stabilité, à la sécurité et au développement. C'est pourquoi les questions de la démocratisation, des droits de l'homme et de la participation populaire aux processus politique et économique ont pris de l'importance dans les délibérations de l'OUA.

En juin 1991, l'OUA, lors de sa réunion au sommet à Abuja, la nouvelle capitale nigériane, a encore une fois délibéré sur ces questions. Au Sommet, il a été décidé que les pays africains devraient adopter pleinement la culture démocratique pour permettre à nos peuples de jouir des droits de l'homme fondamentaux et de participer efficacement aux décisions qui touchent leur vie et leur bien-être. Les modèles de démocratisation doivent naturellement être

Le Président Babangida

différents pour tenir compte des cultures différentes et des autres facteurs de l'environnement. Chaque pays met donc au point sa propre variante de la démocratie selon un rythme de développement différent.

Au Nigéria, par exemple, la transition vers un programme de gouvernement civil est un processus dont les phases sont soigneusement définies et dans lequel le gouvernement démocratique doit engager un apprentissage politique, un ajustement institutionnel et la réorientation de la culture politique.

Le Président Babangida

A la fin de 1992, nous aurons tenu des élections à tous les niveaux du Gouvernement et nous aurons achevé le programme de transition qui a été lancé en 1986. D'autres approches de la démocratisation, en particulier les conférences nationales, ont entraîné le remplacement rapide de gestionnaires d'Etat consacrés par des dirigeants de transition qui, à leur tour, engageront le processus de transition.

Le développement économique nourrit la démocratie. Mais le sous-développement est une menace et un obstacle à la démocratie. Nous félicitons les peuples d'Europe de l'Est et de l'Union soviétique de leur décision d'édifier des sociétés démocratiques. Nous notons également l'assistance financière et économique importante que les pays industrialisés occidentaux et le Japon ont décidé de leur offrir. Cela contraste fort avec le peu de cas qui est fait des efforts africains. Si ce manque d'intérêt et cette indifférence persistent devant les difficultés économiques énormes et persistantes, les pays seront peut-être déçus de la démocratie.

Conscients de cette relation entre la démocratie et le développement, de nombreux pays d'Afrique poursuivent des réformes économiques en même temps qu'ils restructurent les processus politiques. L'autosuffisance est la pierre angulaire de notre nouvelle philosophie en matière de réforme économique. Au niveau des pays, nous sommes engagés dans des programmes d'ajustement structurel destinés à libéraliser nos économies. Grâce à la déréglementation, nous espérons que le secteur privé jouera un rôle majeur dans la revitalisation de nos économies. Au niveau du continent, à notre réunion au sommet qui s'est tenue à Abuja en juin dernier, nous avons ratifié le traité instituant la Communauté économique africaine, dont l'objectif est de créer un marché commun intégré. Notre but est une Afrique pleinement développée, capable de se nourrir, capable d'être le moteur de sa propre croissance et capable de participer activement au système économique mondial.

L'ajustement structurel en Afrique, sans un environnement international favorable, ne semble pas pouvoir changer notre économie et assurer la stabilité de nos politiques. Il faut dire que les efforts de l'Afrique n'ont pas reçu l'appui international nécessaire.

Puis-je rappeler qu'en juin 1986 l'ONU a adopté le Programme d'action pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA),

Le Président Babangida

qui portait sur la période 1986-1990. Une étude du Programme a montré que sa mise en oeuvre a été très peu satisfaisante. D'où, la performance générale de l'économie africaine depuis 1986 a été des plus médiocres. Les raisons peuvent en être attribuées principalement au fardeau de la dette, à l'effondrement des prix des produits de base, aux faibles niveaux des courants de ressources en provenance des pays développés, ainsi qu'aux catastrophes naturelles.

Décus par les médiocres résultats du Programme d'action, les pays africains ont décidé de présenter un nouveau calendrier d'action pour le développement de l'Afrique dans les années 90, plutôt que de proposer à la communauté internationale un deuxième programme d'action. Le calendrier prévoit que le produit national brut africain dans son ensemble doit croître d'au moins 6 % par an en termes réels afin de permettre au continent de doubler son revenu par personne d'ici l'année 2015. Ce niveau de croissance exigera 30 milliards de dollars de ressources en 1992.

Nous espérons que la communauté internationale, en coopération avec l'Afrique, fera tout son possible pour que le nouveau calendrier soit mis en oeuvre conformément aux besoins et aux aspirations de l'Afrique. La communauté internationale doit accepter le principe de la responsabilité partagée et le plein partenariat avec l'Afrique, et s'engager fermement à donner plus d'aide qu'elle ne l'a fait pendant la période allant de 1986 jusqu'à ce jour. L'Afrique n'est pas, et ne devrait pas être, une variable sans importance dans l'équation du développement mondial. L'ONU doit jouer un rôle décisif dans la quête de l'Afrique et sa détermination de surmonter les blocages de son développement.

Je voudrais souligner que l'endettement de l'Afrique est le seul obstacle majeur au développement du continent. Le problème de la dette est un élément clef de la situation économique critique de l'Afrique. La dette de l'Afrique la paralyse. Les réalités sont aussi étonnantes qu'elles sont attristantes. La dette totale de l'Afrique représente 102,3 % de son produit national brut, et plus de 300 % de la totalité de ses exportations. En moyenne, 30 % des recettes d'exportation du continent sont utilisées pour le service de la dette. Pour les pays les moins avancés, le pourcentage est plus du double de la moyenne. Nous ne pouvons continuer ainsi.

**Le Président Babangida**

Il est urgent qu'un dialogue politique s'engage entre les nations créditrices et les nations débitrices sur la crise de la dette.

Permettez-nous d'envisager l'idée de l'annulation de la dette en faveur de programmes d'ajustement structurel crédibles et soutenus. Permettez-nous d'envisager l'idée de l'annulation de la dette en faveur de programmes de protection de l'environnement crédibles. Permettez-nous d'envisager l'idée de l'annulation de la dette en faveur de processus de démocratisation crédibles.

Au-delà de la question de la dette, ce dont l'Afrique a besoin c'est d'un ensemble de mesures financières spéciales, une sorte de plan Marshall, qui montrerait la sincérité du monde développé face aux difficultés de l'Afrique, qui réparerait les torts historiques et mettrait le monde sur la voie d'un nouvel ordre qui serait juste et équitable.

Ces derniers temps, le monde est préoccupé par des problèmes environnementaux majeurs tels que la diminution de la couche d'ozone, le réchauffement de la planète, la pluie acide et le déversement des déchets dangereux et toxiques. Les problèmes environnementaux de l'Afrique, la sécheresse, la déboisement, la désertification et l'érosion ne sont pas moins graves que les problèmes environnementaux des pays industrialisés. Nous avons, dans les limites de nos ressources, fait des efforts pour freiner la dégradation de l'environnement qui, dans les pays en développement, est étroitement liée à la pauvreté et au sous-développement. La promotion du développement économique et social, par conséquent, constitue un facteur essentiel de la protection de l'environnement.

En même temps que nous attendons avec impatience la prochaine Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, nous demandons instamment à la communauté internationale de s'engager pleinement à mettre en oeuvre des technologies écologiquement saines, qui seront à la disposition de tous les pays. Afin de réaliser cet engagement, la Conférence devrait créer un mécanisme international qui serait chargé d'exécuter un programme d'action véritablement mondial. Ce programme devrait couvrir tous les aspects de la menace à l'environnement, sans préjudice des aspirations de développement de l'Afrique et des autres régions en développement.

Le Président Babangida

Les changements positifs et spectaculaires survenus dans le monde ont facilité le règlement de certains conflits régionaux. Nous sommes toutefois préoccupés du fait que d'autres conflits, dont la persistance menace la paix et la sécurité internationales, restent sans solution. Nous demandons instamment à tous les pays intéressés de profiter du climat international actuel pour rechercher une solution pacifique à leurs différends sous l'égide des Nations Unies et de leurs organisations régionales.

L'Organisation de l'unité africaine (OUA) continue de rechercher le moyen d'améliorer son mécanisme de règlement des conflits africains et d'instauration d'une paix durable sur notre continent. Nous recherchons actuellement des solutions aux conflits au Soudan, en Somalie et au Rwanda. En tant que Président de l'OUA, je participe personnellement à ce processus.

Au niveau sous-régional, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) continue de participer activement - à un coût élevé pour ses membres - aux efforts destinés à aider le peuple du Libéria à rétablir la paix dans son pays. Un comité spécial de la CEDEAO a été créé en juillet pour rechercher de nouveaux moyens de faire progresser le processus de paix au Libéria. Nous sommes heureux qu'un accord soit intervenu entre toutes les parties au conflit en vue de désarmer les factions belligérantes et les placer dans des camps, et de créer une commission électorale chargée d'organiser des élections législatives et présidentielles.

Je voudrais profiter du privilège qui m'est offert en cette occasion pour lancer une fois de plus un appel à nos frères africains pour leur demander d'enterrer la hache de guerre et de rechercher une solution pacifique aux problèmes qui déchirent leur pays et eux-mêmes.

Cela fait plus de 30 ans que l'Assemblée appuie les aspirations du peuple de l'Afrique australe à l'établissement d'une société démocratique non raciale. Conformément à cette position, l'Assemblée a déclaré l'apartheid crime contre l'humanité et recommandé par la suite l'imposition de sanctions à l'encontre du régime sud-africain. Ces années de pression internationale et la lutte du peuple d'Afrique australe ont eu une grande incidence sur la façon de penser et, par voie de conséquence, sur les politiques du Gouvernement de l'Afrique du Sud.

Le Président Babangida

Lors du dernier Sommet de l'OUA, nous avons pris acte des changements positifs qui ont eu lieu dans ce pays. Nous nous en félicitons.

L'Organisation des Nations Unies peut se réjouir et être fière de sa contribution importante à ces changements. Les partisans de la liberté et tous ceux qui ont souffert ou qui souffrent encore ainsi que ceux qui ont consenti le sacrifice suprême doivent être félicités des progrès réalisés sur la voie de l'instauration d'un ordre nouveau en Afrique australe.

L'Afrique du Sud a encore du chemin à faire. La communauté internationale doit donc demeurer vigilante tant que les objectifs de liberté, de justice et de création d'une société démocratique non raciale n'auront pas été atteints en Afrique du Sud.

Nous prenons note des efforts visant à mettre fin à la violence communautaire, qui ont débouché sur la réunion tenue à Johannesburg le 14 septembre 1991, au cours de laquelle un accord de paix national a été signé par l'African National Congress, l'Inkatha Freedom Party et le National Party. Nous rendons hommage à tous les responsables de cet accord.

Nous reconnaissons que la coopération entre une nouvelle Afrique du Sud et d'autres pays africains dotés du potentiel nécessaire peut servir de catalyseur à la croissance économique et au développement. L'Afrique est prête à accueillir une Afrique du Sud nouvelle, non raciale et démocratique en tant que membre respectable de la communauté des nations et à établir des relations normales et fructueuses avec elle.

Le Moyen-Orient se trouve plus que jamais au seuil d'un important effort de paix. Les récents événements, notamment l'accord tendant à convoquer une conférence de paix, ont réellement renforcé notre conviction que la voie de l'instauration de la paix dans la région passe par la négociation et non par la guerre. Nous félicitons tous ceux qui travaillent inlassablement pour la convocation de cette conférence de paix. Il incombe à toutes les parties au conflit de démontrer leur volonté de paix. C'est pourquoi nous leur demandons instamment de n'épargner aucun effort afin d'arriver à une solution juste et durable qui garantisse la coexistence pacifique dans la région.

Pendant la guerre du Golfe, le monde était terrorisé à l'idée de la possibilité de l'emploi des armes chimiques. En Afrique, nous avons toujours souligné que les Etats devraient non seulement renoncer à l'utilisation de ces

Le Président Babangida

armes, tel que cela est stipulé dans le Protocole de Genève de 1925, mais appuyer l'interdiction complète de la mise au point, de la fabrication et du stockage de ces armes, de même que leur élimination des arsenaux des pays qui en possèdent. C'est pourquoi nous demandons la prompte conclusion d'une convention sur les armes chimiques.

Nous notons avec satisfaction l'accord conclu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique dans le domaine du désarmement nucléaire. Nous félicitons le Président George Bush des initiatives de portée considérable qu'il a annoncées il y a quelques jours, de même que nous nous réjouissons de la réponse rapide donnée par le Président Mikhail Gorbatchev à ces initiatives. Ces actes de sagesse politique constituent un jalon important dans les efforts visant à éviter une catastrophe nucléaire.

Nous avons, en Afrique, adopté des mesures concrètes conformément à notre Déclaration de longue date visant à faire de notre continent une zone d'exempte d'armes nucléaires. L'Afrique est également préoccupée par la prolifération croissante des armes classiques. Etant donné leur capacité de destruction, la menace que ces armes constituent pour la paix et la sécurité internationales et le fardeau financier humain énorme qu'elles représentent pour tous les pays, et en particulier pour les pays en développement, la communauté internationale devrait se mettre sérieusement à examiner la question de la course aux armes classiques de façon constructive et non discriminatoire.

Dans quelques années, l'Organisation des Nations Unies fêtera son cinquantième anniversaire. Durant ses 45 années d'existence, elle a servi de tribune aux efforts visant à désamorcer les tensions par le dialogue, même lorsqu'elle ne pouvait trouver de solution. Elle a servi de catalyseur aux efforts tendant à mettre fin au colonialisme et à permettre l'exercice des droits fondamentaux des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance.

La Charte des Nations Unies consacre des principes qui sont essentiels à la réalisation de la paix. Il est donc de notre devoir de renforcer l'Organisation. Ce faisant, nous devons nous efforcer d'adapter ses principaux organes aux réalités du monde d'aujourd'hui et aux exigences du monde de demain.

**Le Président Dabangida**

Il est temps d'aborder avec sérieux la question de la composition du Conseil de sécurité. Le Conseil est un organe important de l'Organisation des Nations Unies qui a besoin d'être démocratisé. Sa composition fixée à 15 membres n'est plus appropriée face à l'augmentation du nombre des Membres composant les Nations Unies à laquelle on assiste depuis 1965, moment où le Conseil de sécurité a été élargi pour la dernière fois. La limitation du nombre des membres permanents du Conseil à cinq membres comme c'est actuellement le cas est devenue anachronique et contraire au principe de la représentativité.

La logique de la démocratie ne peut se limiter aux frontières des Etats individuels mais doit nécessairement s'appliquer au fonctionnement des organisations internationales. En conséquence, nous sommes fermement convaincus qu'il faut élargir la composition du Conseil de sécurité et prévoir l'admission de membres permanents supplémentaires représentant toutes les régions du monde.

Le Président Babangida

Le profond attachement des Etats africains à l'Organisation des Nations Unies a été démontré au fil des ans. Comme preuve supplémentaire de cet attachement, l'Organisation de l'unité africaine a présenté une liste d'éminents candidats désireux de servir l'Organisation en qualité de Secrétaire général. Il y a eu malentendu en ce qui concerne la candidature de l'Afrique qui est apparue comme une demande spéciale. Notre candidature se fonde sur la compétence et la justice. C'est le meilleur d'elle-même que l'Afrique veut offrir au monde dans la poursuite des nobles objectifs qui ont présidé à la création des Nations Unies. Par conséquent, l'Afrique lance un appel au reste du monde pour que soit respectée la justice alors qu'est envisagée la nomination d'un nouveau Secrétaire général des Nations Unies. Nous croyons fermement que le prochain Secrétaire général devrait être un Africain.

Pour nous en Afrique, un nouvel ordre mondial devrait accorder la primauté à l'Organisation des Nations Unies, qui doit être revitalisée pour remplir le mandat qui lui a été confié en vertu de la Charte, l'instrument principal pour le maintien de la paix et la sécurité internationales. Elle doit être un forum où s'harmonisent les intérêts des faibles et des forts. Chaque pays doit reconnaître l'applicabilité universelle du droit international, car l'avenir de l'humanité dépend en définitive de cette reconnaissance.

En outre, pour que le nouvel ordre mondial soit vraiment équitable, tous les Membres des Nations Unies devraient s'engager à l'égard du principe selon lequel la prospérité, comme la sécurité, est indivisible. Le désintérêt permanent pour les conditions économiques que connaissent la plupart des pays du tiers monde risque de gravement compromettre l'harmonie des relations entre Etats. La division du monde en une riche minorité et une pauvre majorité représente une menace pour la paix et la sécurité internationales. Récemment, le monde a vu disparaître certaines rigidités dans les relations internationales. Cela a fait naître un nouvel espoir pour chacun d'entre nous. Employons-nous aussi à éliminer les rigidités dans les relations économiques et financières.

Neuf ans nous séparent de la fin d'un siècle capital, marqué par des guerres, la libération et la conquête de l'espace par l'homme. Créons un

Le Président Babangida

nouvel ordre mondial qui profite à tous. Que toutes les nations s'engagent à faire de cette dernière décennie du siècle une décennie de paix, une décennie de sécurité et de stabilité, une décennie d'harmonie entre les races et une décennie de développement.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président et commandant en chef des forces armées de la République fédérale du Nigéria et Président de l'Organisation de l'unité africaine de la déclaration importante qu'il vient de faire.

Le général Ibrahim Babangida, Président et commandant en chef des forces armées de la République fédérale du Nigéria, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

## DEBAT GENERAL

M. SILVA CIMMA (Chili) (interprétation de l'espagnol) : Il est des moments dans la vie des nations où les circonstances offrent des possibilités exceptionnelles de renforcer la paix et la coopération entre les peuples, de corriger les erreurs du passé, de rattraper le temps perdu dans des conflits, de concrétiser des souhaits de longue date.

Je crois, sans faire preuve d'un optimisme exagéré, que nous avons commencé à franchir l'une de ces étapes. De nombreux signes le prouvent en effet. Mais de tous ces signes, c'est la restauration de la dignité et de la liberté de l'être humain qui est le plus fondamental. Le cours de l'histoire a changé grâce à cette évolution, aussi avons-nous aujourd'hui la chance extraordinaire - mais aussi la lourde responsabilité - d'essayer de bâtir un monde meilleur que celui que nous avons connu jusqu'à présent.

C'est pourquoi la quarante-sixième session de l'Assemblée générale qui vient de s'ouvrir revêt une importance particulière. Par conséquent, nous nous réjouissons de votre élection, Monsieur le Président, et sommes sûrs que nos travaux seront couronnés de succès étant donné votre expérience diplomatique.

L'Assemblée générale a voté l'admission de sept nouveaux Membres, ce qui porte à 166 le nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies et confirme ainsi sa validité et son caractère universel. Nous saluons la République populaire démocratique de Corée, l'Estonie, les Etats fédérés de

M. Silva Cimma (Chili)

Micronésie, la Lettonie, la Lituanie, les Iles Marshall et la République de Corse, et nous leur souhaitons une chaleureuse bienvenue.

En quelques années riches en événements, les progrès spectaculaires de la cause de la liberté ont réuni les conditions grâce auxquelles les Nations Unies ont pu, sans dissensions stériles, se conformer pleinement aux dispositions de la Charte.

Le Chili et l'Amérique latine en général ont également participé à ce processus. La carte des démocraties d'Amérique latine, hier mutilée et obscurcie dans plusieurs endroits en raison de diverses formes de totalitarisme, commence aujourd'hui à assimiler le tracé d'un monde qui recherche le dialogue fondé sur les idéaux communs de démocratie et de respect des droits de l'homme.\*

---

\* M. Cordovez (Equateur), Vice-Président, assume la présidence.

M. Silva Cimma (Chili)

En ce moment même, la nouvelle réalité démocratique de notre continent se heurte à un défi crucial : le coup d'Etat en Haïti. Il constitue un affront à la communauté internationale qui, il y a à peine quelques jours, accueillait son président à cette même tribune, et la forme la plus répréhensible de perturber la paix et la sécurité dans notre région.

Hier, l'Organisation des Etats américains a mis en oeuvre les mécanismes convenus lors de la dernière session de l'Assemblée générale afin d'appliquer l'Engagement de Santiago envers la démocratie. La réunion des Ministres des affaires étrangères de l'Organisation des Etats américains (OEA) a approuvé des mesures en vue du rétablissement du Gouvernement légitime en Haïti et envoyé une mission dans ce pays pour indiquer qu'elle était disposée, le cas échéant, à prendre les mesures supplémentaires appropriées pour réaliser cet objectif. Nous avons appuyé sans réserve ces mesures. Le Chili, qui a souffert des violations de la liberté, est solidaire du peuple haïtien et exige le respect du libre exercice de sa souveraineté qu'il a manifesté aux élections de 1990. La démocratie doit être rétablie en Haïti.

Nous avons constaté que ce sont les valeurs de cette démocratie qui ont transformé l'atmosphère d'affrontement en une atmosphère de collaboration. Ce sont ces valeurs qui ont créé les conditions permettant de mettre un terme aux conflits qui duraient depuis longtemps et de faire progresser la solution d'autres conflits en suspens. En outre, elles sont à l'origine du démantèlement du régime odieux de l'apartheid qui, nous espérons, disparaîtra bientôt. De même, elles ont permis de condamner catégoriquement et unanimement l'agression perpétrée contre un Membre de l'Organisation des Nations Unies, d'y mettre un terme et de faire en sorte que ces actes ne se reproduisent plus à l'avenir.

Cela est conforme à ce qu'affirme le Secrétaire général, dans son rapport, à savoir qu'a pris fin

"la longue hibernation des Nations Unies." (A/46/1, p. 2)

Tous les dirigeants mondiaux reconnaissent maintenant que l'Organisation a gagné en autorité et en prestige. Dans une large mesure, cette évolution est attribuable aux efforts, à la ténacité et à l'imagination créatrice du Secrétaire général en exercice. Au moment où son mandat va prendre fin, nous devons déclarer officiellement que, dans sa mission, Javier Pérez de Cuéllar

M. Silva Cimna (Chili)

s'est conformé de façon exemplaire à la norme de conduite recommandée par le premier Président de l'Assemblée générale au premier Secrétaire général de l'Organisation : être ferme sans être intransigeant, être conciliateur sans être faible, être impartial sans exception.

Créée il y a près d'un demi-siècle, l'Organisation des Nations Unies doit pouvoir s'adapter aux défis du prochain millénaire. La présente session devra s'efforcer notamment de s'acquitter de ces tâches.

Les changements extraordinaires qui ont eu lieu sur la scène mondiale ont non seulement fait basculer l'ancien équilibre du pouvoir mais ils ont modifié les anciennes notions de sécurité sur lesquelles il se fondait. Ces changements doivent maintenant être reflétés dans les structures et les procédures de l'organisation mondiale. Ils représentent un capital qui doit être investi pour réaliser des progrès réels vers l'amélioration des mécanismes de paix, la conclusion d'accords importants et équilibrés sur la réglementation des armes, y compris l'interdiction totale et définitive de toutes les armes de destruction massive. Il faut que la fonction de garant de la paix, qui incombe aux Nations Unies en vertu de la Charte de San Francisco, soit pleinement assumée, dans tous les situations, au moyen d'une action multilatérale qui relève de la responsabilité de tous les Etats Membres.

L'expérience du golfe Persique doit aboutir à l'amélioration des méthodes de suivi dont dispose le Conseil de sécurité en ce qui concerne les questions qui relèvent de sa compétence et l'application de ses résolutions. La paix, nous devons le reconnaître, est un bien qui est constamment menacé sur plusieurs fronts. Il convient donc de saluer et d'appuyer la contribution opportune et prompte qui a été apportée sous diverses formes et dans diverses régions et sous-régions pour préserver la paix en ces divers endroits. De plus, il faut renforcer le rôle que doit jouer le Secrétaire général dans les crises et la prévention des conflits.

Le Chili est fier d'ajouter une autre mission de maintien de la paix à son dossier : sa participation actuelle aux tâches désintéressées de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) dans le golfe Persique et à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

M. Silva Cimma (Chili)

Pour assurer la paix, il faut avant tout faire face aux tensions inquiétantes que connaît encore l'humanité. La tentation de recourir à la force, au terrorisme, au trafic des stupéfiants, au commerce des armes, à l'oppression des tyrannies, aux violations des droits de l'homme et la misère qui sévit aujourd'hui dans de nombreuses régions du monde ne peuvent que constituer des causes de conflits permanents et d'insécurité.

Dans l'immédiat, nous sommes certains que la compréhension et la collaboration permettront de régler la situation dramatique qui sévit actuellement en Yougoslavie, et nous espérons que l'issue des négociations sera favorable à la tenue d'une conférence de paix sur le Moyen-Orient de nature à aboutir à solution juste aux questions en suspens dans ce domaine.

Dans ce même esprit de compréhension et de coopération, le Gouvernement du Président Aylwin et l'ensemble des pays latino-américains cherchent à faire de notre région une zone de paix et de démocratie. Les mesures prometteuses et sans précédent prises récemment dans cette direction sont le fruit du profond attachement des démocraties d'Amérique latine au dialogue et au plein respect du droit international. En suivant cette voie, le Chili et l'Argentine ont offert à la communauté des nations un témoignage éloquent de leur capacité pacifique et juridique de régler d'un commun accord les problèmes frontaliers en suspens - sur l'une des frontières les plus longues et les plus difficiles du monde - en recourant, pour le seul point qui n'a pu être réglé directement, au mécanisme d'arbitrage prévu dans le Traité de paix et d'amitié de 1984.

Fort de sa conviction qu'il est possible d'apporter une solution pacifique aux différends, la région connaît maintenant un climat de confiance accrue. Dans le récent Accord de Mendoza, auquel nous avons souscrit conjointement avec le Brésil et l'Argentine et auquel s'est associé l'Uruguay, nous avons proclamé notre résolution d'éliminer toutes possibilités de faire entrer des armes chimiques et biologiques en Amérique latine. Ces initiatives devront être complétées par la consolidation d'une vaste zone dénucléarisée lorsque nous aurons réussi à faire entrer en vigueur le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine.

Dans le cadre des progrès positifs réalisés pour neutraliser les risques de conflits sur le continent, nous avons accueilli avec beaucoup de

M. Silva Cimma (Chili)

satisfaction et de joie les accords sur El Salvador, signés il y a peu de jours à cette organisation, ce qui marque l'étape la plus importante de la pacification de l'Amérique centrale.

Aujourd'hui, en Amérique latine, des efforts de concertation politique active sont faits pour relever les défis d'un monde en mutation. Malgré les difficultés et les limites, et précisément pour les surmonter, les consensus et les mécanismes de coopération se multiplient. On prend de plus en plus conscience du fait que la paix et la sécurité ne seront consolidées que si l'on surmonte les divers problèmes qui nuisent au bien-être et à la stabilité de nos peuples.

M. Silva Cimma (Chili)

Le Chili s'est attelé à la tâche afin que la promesse de liberté et de justice inhérente à la démocratie devienne réalité. Cela exige d'assurer une plus grande équité dans notre société et d'assurer aussi avec efficacité et cohérence un développement économique soutenu et durable.

Ces derniers temps, notre pays a montré qu'il avait la capacité d'exporter et qu'il était fermement résolu à appliquer les pratiques propres à une économie ouverte et dynamique, conformément aux tendances qui prévalent actuellement.

Nous estimons qu'en dans les circonstances actuelles, une économie qui se veut moderne doit être capable d'entrer en concurrence dans tous les secteurs commerciaux et de répondre aux exigences de complémentarité de sa propre région.

C'est ainsi que le Chili s'est rallié résolument au processus d'intégration latino-américaine, dans le cadre de l'Association latino-américaine de commerce en faisant preuve d'une souplesse qui se conjugue à d'autres formules encourageantes qui sont courantes maintenant dans la région.

Nous avons conclu d'importants accords de complémentarité économique avec l'Argentine. Nous venons de signer avec le Mexique un accord important - le premier du genre en Amérique Latine - qui, après une courte période de réduction progressive des taxes, consacrera la liberté du commerce entre nos deux pays. Des arrangements similaires sont en cours de discussion avec d'autres pays de la région, à savoir le Venezuela, la Colombie et la Bolivie, avec lesquels nous avons déjà fait des progrès importants.

Dans un contexte où la tendance à la mondialisation est de plus en plus marquée, nous pensons que l'intégration régionale et l'ouverture au monde, loin d'être antinomiques, sont des axes convergents de nature à optimiser et renforcer notre potentiel économique.

En ce sens, nous avons accueilli positivement l'"Initiative des Amériques" du Président Bush; nous sommes prêts à continuer d'aller de l'avant pour concrétiser ses propositions. De même, nous cherchons à renforcer nos liens déjà étroits avec l'Europe et les pays du Pacifique. L'interaction entre les diverses régions, et non le confinement dans ces régions, doit être reconnue comme un élément impérieux du progrès économique de l'humanité.

M. Silva Cimma (Chili)

Il n'est plus possible que l'expansion du commerce mondial, le flux croissant des investissements et les transferts technologiques restent le privilège exclusif des pays industrialisés. Leurs effets salutaires et bénéfiques doivent dorénavant s'étendre à toutes les régions et à tous les pays. Il serait particulièrement décourageant qu'après l'effondrement des murs idéologiques il y ait des murs économiques qui entravent et bloquent les aspirations du monde en développement qui veut s'insérer dans l'économie internationale.

Nous nous soucions de voir que, contrastant avec les signes d'ouverture et de libéralisation et en violation des principes fondamentaux de l'équité et de la réciprocité, on maintienne des positions protectionnistes, comme celles qui ont rendu vain l'Uruguay Round de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et qui nuisent considérablement aux possibilités qu'ont les pays les plus en retard d'offrir de meilleures conditions de vie à leurs peuples. L'heure est venue pour que la revalorisation de l'être humain, qui s'est opérée sur le plan politique, se traduise aussi par l'humanisation de l'économie.

A cet égard, le Chili suit avec intérêt les propositions de réforme qui ont été faites concernant le Conseil économique et social afin de systématiser et coordonner ses fonctions, de rationaliser ses ressources et d'insister sur les thèmes du développement et de la coopération technique. Cela contribuerait à établir un meilleur lien entre cette instance et d'autres organismes économiques et financiers internationaux.

Le progrès sur le plan politique qu'a connu la communauté internationale ces dernières années ne s'est pas accompagné d'un processus semblable sur le plan du développement social. Le coût social du changement politique et des ajustements économiques a entraîné une dégradation alarmante du niveau et de la qualité de la vie dans de nombreuses régions du monde, notamment dans les pays en développement.

C'est dans ces pays que la crise a ses effets les plus durs et les plus dévastateurs sur les conditions sociales. Elle est encore exacerbée par les effets négatifs de la dégradation de l'environnement qui, aujourd'hui, atteint des limites vraiment intolérables. Il en résulte non seulement une stagnation continue mais une nette régression de leurs possibilités de développement; en

M. Silva Cimma (Chili)

même temps, cela porte atteinte de manière permanente aux projets de modernisation qui tendent à s'élaborer dans ces pays. Cela touche particulièrement les pays africains qui requièrent une attention particulière de la communauté internationale.

Mais cette situation n'est pas réservée au monde en développement. Ses effets et répercussions se projettent et pèsent aussi sur les sociétés industrialisées où ils s'infiltrent, introduisant de nouveaux éléments de perturbation.

Il est donc impérieux de reconnaître que la coopération internationale aux fins du développement est vitale pour la sécurité mondiale et que tous les pays doivent y prendre part. La communauté internationale, qui a commencé à prendre conscience du problème de l'environnement - la prochaine Conférence sur l'environnement et le développement en est un signe encourageant -, devrait s'attaquer avec autant de détermination aux problèmes sociaux. A cette fin, il n'y a pas d'instance multilatérale autre que le système de l'Organisation des Nations Unies.

Voilà pourquoi le Gouvernement chilien appuie fermement la convocation d'un sommet mondial pour le développement social dont la préparation minutieuse au niveau le plus élevé devrait déboucher sur un consensus mondial afin d'intensifier la coopération multisectorielle pour le développement et de renforcer la sécurité sous le double aspect de l'individu et de la société.

La dignité de l'homme et l'exercice et le parachèvement de la démocratie doivent être le but ultime et la préoccupation centrale de tous les pays. Ce sont les systèmes démocratiques qui, malgré leurs imperfections, garantissent le mieux le respect de la personne et sont le plus propices à une saine coexistence internationale.

Si les gouvernements démocratiques eux-mêmes invitaient des observateurs des Nations Unies ou des organismes régionaux à être présents lorsqu'ils organisent des élections, cela contribuerait grandement à la réalisation de ces objectifs. Ainsi on universaliserait cette pratique sous d'autres latitudes, rendant caduc l'argument selon lequel ce serait une menace à la souveraineté.

M. Silva Cimma (Chili)

Le Secrétaire général traduit bien nos vues lorsqu'il dit dans son rapport sur les travaux de l'Organisation qu'

"il ne faudrait pas que la défense des droits de l'homme conduise à empiéter sur la juridiction interne et souveraine des Etats..."

(A/46/I, p. 11, par. 3)

Admettre cet argument fallacieux irait à l'encontre du principe de base de toute coexistence et trahirait les espoirs de ceux qui, victimes de systèmes totalitaires, sont dans l'impossibilité de se défendre. C'est envers eux et non pas leurs tortionnaires que nous devons être loyaux. La solidarité est avec les démocraties et elle condamne ceux qui les violent.

C'est pourquoi le gouvernement du Président Aylwin - qui, à l'égard de la défense de ces droits, a pris un engagement moral sur lequel il ne reviendra jamais - oeuvrera inlassablement, par-delà les frontières et les idéologies, au renforcement des mécanismes qui protègent les démocraties et, en fin de compte, les valeurs fondamentales de l'être humain. Nous attachons à cet effet une importance particulière à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme prévue pour 1993.

La dernière décennie de ce siècle surprenant a ouvert des possibilités inespérées à la communauté internationale, mais il y a aussi de grandes incertitudes. Il appartiendra aux nations ici réunies et à l'Organisation qui les convoque de savoir saisir les premières et dissiper les secondes.

M. Silva Cimma (Chili)

Mais aussi important que la sécurité des Etats, sinon plus, c'est la sécurité et l'intégrité des individus. En dernière analyse, c'est en fonction des individus que les tâches déterminées et que les actions entreprises doivent se définir.

Un grand nombre d'êtres humains continuent de mener une existence assombrie par toutes sortes de privations et de menaces. Nous ne pouvons remettre à plus tard la satisfaction de leurs revendications et de leurs espoirs ni les décevoir. Ce sont là des valeurs fondamentales et permanentes de l'humanité que nous faisons tous nôtres.

Comme jamais dans le passé l'occasion s'offre à nous de faire en sorte que ces valeurs commencent à l'emporter définitivement. Cela reviendrait à donner à un grand nombre de gens leur dignité et leur liberté pour qu'ils puissent définir eux-mêmes le cours de leur histoire.

M. AL-ERYANY (Yémen) (interprétation de l'arabe) : Il me fait plaisir de féliciter chaleureusement le Président de son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale et de lui souhaiter plein succès dans l'exécution de ses fonctions. Je voudrais également, au nom de mon pays, remercier M. Guido de Marco, Ministre des affaires étrangères de Malte, pour la sagesse avec laquelle il a dirigé les travaux de la dernière session.

De même, je tiens à exprimer notre reconnaissance à M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général des Nations Unies, pour le rôle actif qu'il a joué. Il a efficacement contribué au renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies et à la concrétisation des principes et des buts de la Charte des Nations Unies dans de nombreux domaines de la vie internationale.

J'aimerais saisir cette occasion pour louer le Secrétaire général pour le contenu de son rapport à la présente session de l'Assemblée. Nous sommes d'accord avec son analyse de la situation et du rôle de l'Organisation et avons apprécié l'emphase particulière qu'il a mise sur la nécessité de respecter la Charte des Nations Unies et le droit international.

C'est pour moi une source de fierté que de me présenter devant la communauté internationale en qualité de représentant du Yémen, plus d'une année après que la lutte du peuple yéménite a été couronnée de succès par la réalisation d'un grand but : son unification. Cette unification incarne les

M. Al-Eryany (Yémen)

espoirs et les aspirations qu'a nourris notre peuple pendant sa longue lutte. Cet événement historique représente notre modeste contribution aux changements qui prennent maintenant place dans diverses régions du monde, les changements qui annoncent l'émergence d'un nouvel ordre mondial. Nous sommes donc fiers du fait que l'unification du Yémen soit une expérience unique dans notre région. Cette unification a démoli, une fois pour toutes, les murs qui séparaient le Yémen en deux parties. Avec l'unification, un autre mur s'est effondré, celui qui a forcé le monde à traiter avec un Yémen divisé. Notre peuple a maintenant réalisé son unification politique, pacifiquement et démocratiquement, sur la base de la Constitution de la République du Yémen, adoptée par référendum populaire en mai 1991. Cette constitution est devenue notre guide dans l'édification du nouveau Yémen sur la base de la liberté, de la démocratie, de la justice et de l'égalité et le renforcement des institutions grâce auxquelles tous les citoyens peuvent exercer pleinement leurs droits et participer activement à la vie politique et au processus de développement économique entamé dans notre pays.

Puisque nous parlons de démocratie et d'égalité, qui sont les conditions préalables et les fondements d'un Yémen unifié, nous condamnons du haut de cette tribune le coup d'Etat qui a déposé le Gouvernement d'Haïti et demandons la restauration du Président élu.

Maintenant que le Yémen est unifié, nous pouvons exprimer l'espoir que le nouvel ordre mondial apportera à tous les peuples la liberté, l'égalité et la justice sociopolitique, d'autant que nous sommes témoins de ces événements qui ont épargné à l'humanité les risques de la guerre froide et aidé à amoindrir le danger de confrontation nucléaire. A cet égard, nous nous félicitons de l'initiative du Président des Etats-Unis d'Amérique, George Bush, visant à retirer certaines catégories d'armes nucléaires. Nous espérons que c'est là le début du désarmement dans le domaine des armes nucléaires et autres armes de destruction massive et que cette initiative ouvrira la voie à un processus de désarmement complet et réel qui débarrassera le monde non seulement des armes nucléaires mais aussi d'autres armes de surdestruction.

Il est rassurant d'observer les conséquences de ces nouveaux événements : l'unification de l'Allemagne et l'indépendance des trois républiques baltes, qui ont récemment été admises à l'Organisation des Nations Unies, ce dont nous

M. Al-Eryany (Yémen)

nous félicitons. Nous nous félicitons également de l'adhésion des deux Etats coréens, étant persuadés que leur participation aux Nations Unies accentuera encore l'universalité de l'Organisation. Nous espérons sincèrement que le peuple coréen réalisera son unification par des moyens pacifiques et démocratiques. Nous sommes également heureux de voir accéder à notre organisation la République des Iles Marshall et les Etats fédérés de Micronésie, un témoignage de plus, à notre avis, de l'universalité des Nations Unies.

L'évolution positive des relations internationales a ouvert la voie à de nouveaux efforts sérieux destinés à régler de nombreux problèmes régionaux, comme ceux de Chypre, du Sahara occidental, de l'Afrique australe, de l'Angola, d'El Salvador, de l'Afghanistan, du Cambodge et autres. En revanche, il y a eu la crise du Golfe, tout à fait contraire aux principes qui régissent les relations entre Etats, des principes que nous acceptons et respectons tous.

M. Al-Eryany (Yémen)

Ces principes portent notamment sur le non-recours à la force dans le règlement des différends, l'inadmissibilité de la violation de la souveraineté d'un Etat indépendant et de l'acquisition de territoires d'autrui par la force. Se fondant sur ces principes constants et sur leur évaluation des dangers potentiels inhérents à cette crise, les dirigeants de la République du Yémen ont fait des efforts résolus afin d'endiguer la crise et de la résoudre de façon pacifique et fraternelle sur la base du respect de l'indépendance et de la souveraineté de chaque Etat arabe.

Aujourd'hui, compte tenu des complications et des événements militaires graves qui se sont produits dans la région, nous pensons que notre devoir national arabe et notre situation géographique - le Yémen fait partie intégrante de la péninsule arabe et de la mer Rouge - nous obligent à redoubler d'efforts pour éliminer les dangers qui menacent la sécurité et la stabilité de notre région, pour mettre fin aux conséquences de la guerre qui y a eu lieu et pour y normaliser la situation. A cette fin, tous les pays de la région devraient tourner la page et intensifier leurs efforts concertés pour améliorer le lot de nos peuples et pour sauver la région d'une répétition des récents événements graves qui nuisent à nos causes arabes et menacent notre avenir.

Nous pensons que nous avons encore le temps et la possibilité de surmonter la stagnation actuelle dans les relations entre les pays de la région. La coopération et la fraternité remplaceront indubitablement la guerre et l'affrontement. Si l'Europe, avec ses diverses nationalités et les conflits qu'elle a connus dans le passé, a pu fonder une coopération sur des dénominateurs communs, nous pouvons le faire d'autant que ce ne sont pas seulement la nationalité et la religion qui nous unissent, mais aussi l'histoire, la géographie, la langue, la culture et un destin commun.

Pour atteindre cet objectif, nous devons analyser la crise qui a frappé la région avec franchise et sincérité, en mettant de côté toute prétention individuelle à tel ou tel point de vue correct. Nous devons tous oeuvrer pour la normalisation de nos relations et pour le rétablissement total de la paix dans notre région sur des bases solides et saines caractérisées par le respect mutuel de la souveraineté et de l'indépendance, par la non-ingérence dans les affaires internes des Etats et par l'octroi d'avantages mutuels pour le bien de tous les peuples de la région.

M. Al-Eryany (Yémen)

Tous les pays de la région, y compris l'Iraq, doivent participer à ce processus. Pour commencer, il faut permettre au peuple iraquien de se remettre de son malheur, rendre les prisonniers et les otages à leurs familles et lever le blocus économique imposé au peuple d'Iraq, tout ceci pour des raisons humanitaires d'une urgence reconnue par la plupart des pays. En outre, il est essentiel de permettre au peuple iraquien de procéder à la reconstruction de son pays et à la réparation des dégâts causés par la guerre et de vivre normalement. L'Iraq doit pouvoir assurer à nouveau à tous ses fils - vieillards, enfants, femmes et hommes - les nécessités vitales, à savoir la nourriture, l'habillement, des médicaments et un abri, pour qu'ils puissent mener une vie décente à l'instar de tous les autres peuples dans la région et même dans le monde entier.

Il nous appartient en raison de notre responsabilité collective de travailler de concert avec les autres pays de la région. Cela est non seulement naturel, mais urgent. Nous devons également nous efforcer d'éliminer les barrières existantes dans la région. Cela est essentiel si nous voulons que notre région vive dans la sécurité et la stabilité, si nous voulons lui épargner le risque de tensions et d'explosions et si nous voulons assurer la prospérité et le bien-être de tous nos peuples. Nous espérons par ailleurs que l'enthousiasme et l'optimisme qu'a entraînés l'attitude résolue du Conseil de sécurité dans l'application du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies dans le règlement de la crise du Golfe seront consolidés davantage encore. Nous aimerions que cette attitude soit la règle et non pas l'exception, et qu'elle renforce la position du Conseil en tant qu'autorité mondiale capable de faire respecter ses résolutions grâce aux différents moyens efficaces dont elle dispose. A notre avis, cette détermination a évolué vers un mécanisme fondé sur la primauté des principes et règles de la Charte des Nations Unies.

Cette organisation doit veiller à l'application uniforme de ces règles dans toutes les questions internationales qu'elle aborde et dont la principale est le conflit arabo-israélien au Moyen-Orient, au coeur duquel se situe la question du peuple arabe palestinien. Seule une approche sérieuse et équilibrée de cette nature pourra permettre de consolider la crédibilité et le sérieux de la communauté internationale et d'éviter d'avoir deux poids, deux mesures dans l'application du droit et des principes justes. En outre, elle

M. Al-Eryany (Yémen)

garantira le non-effondrement des piliers d'une paix juste et durable au Moyen-Orient et dans le monde entier. A cette fin, nous devons tous travailler pour créer et utiliser des bases solides pour un consensus international sur la question du Moyen-Orient. A cet égard, le fait le plus important est qu'aucune paix durable, juste et globale ne sera jamais possible dans la région si l'on ne donne pas au peuple palestinien la possibilité d'exercer ses droits nationaux inaliénables et si Israël ne se retire pas complètement des territoires palestiniens occupés depuis 1967, y compris la ville sainte d'Al Qods et les autres territoires arabes occupés.

La République du Yémen envisage avec optimisme le succès de l'initiative de paix des Etats-Unis d'Amérique et espère qu'elle aboutira à une paix juste dans la région. A cet égard, nous nous félicitons des résolutions et décisions prises par le Conseil national palestinien lors de sa réunion récente en Algérie, qui - nous en sommes persuadés - contribueront de façon positive et constructive au succès des efforts de paix dans la région. Nous demandons à Israël d'adopter une attitude positive similaire. Nous sommes d'avis également que, pour que ces efforts aboutissent, il faut que cessent tous les appuis politiques, économiques, militaires et financiers illimités dont bénéficie Israël. En outre, il faut que le Conseil de sécurité ne soit pas empêché d'exercer les pouvoirs dont il dispose en vertu de la Charte des Nations Unies pour prendre des mesures à l'encontre d'Israël, qui, à maintes reprises, a violé la Charte impunément, et qui a constamment rejeté de manière flagrante les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Si l'on veut éviter que nos peuples soient déçus et que les résolutions des Nations Unies perdent leur crédibilité, il est urgent que la communauté internationale mette fin au non-respect par Israël des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale qui déclarent nulle et non avenue l'annexion d'Al Qods. La communauté internationale doit également faire pression sur Israël pour qu'il cesse sa politique et sa pratique consistant à créer des colonies de peuplement et à confisquer des terres palestiniennes pour y installer des immigrants juifs, et qu'il renonce à toutes les mesures répressives et oppressives qui constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, des principes du droit international et des accords internationaux pertinents.

M. Al Eryany (Yémen)

Il est grand temps de mettre fin à l'annexion par Israël du Golan syrien et à son occupation du Sud-Liban. De plus, nous insistons sur le fait que la pierre angulaire de l'instauration d'une paix juste et durable est l'octroi au peuple palestinien de son droit à l'autodétermination sur son sol national, sous la direction de son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine.

Mon pays fait appel à tous les Etats qui aident à l'immigration des Juifs pour qu'ils mettent fin à cette immigration qui intensifie la politique d'établissement de colonies de peuplement dans les territoires palestiniens et arabes occupés. Ces Etats devraient faire pression sur Israël pour qu'il cesse d'établir des colonies de peuplement dans les territoires occupés. A cette occasion, nous réitérons notre appel pour que des mesures internationales fermes soient adoptées en vue d'éliminer les armements nucléaires d'Israël, eu égard, notamment, aux graves dangers que ces armes représentent pour la région tout entière.

Mon pays appartient au groupe des pays les moins avancés et il continue de souffrir des difficultés économiques associées à cette situation.

Nous pensons par conséquent que l'avenir du nouvel ordre mondial sera déterminé par les progrès réalisés sur le plan politique et par les réalisations correspondantes sur le plan économique. Cela nous laisse espérer, étant donné que les pays en développement représentent la majorité au sein de l'organisation internationale, que nos préoccupations devant nos difficultés économiques seront sans aucun doute partagées par nos partenaires dans le monde développé industrialisé.

La tâche ne sera pas facile. Ce sera là une épreuve délicate qui déterminera le succès de la communauté internationale dans ses efforts de jeter les fondements d'un nouvel ordre mondial. Tant que les contradictions persisteront ou que, du moins, le fossé qui sépare les pays pauvres et les pays riches ne sera pas réduit, et tant que les barrières économiques qui existent entre les pays développés et en développement ne seront pas levées, toute réalisation restera fragile. Nos partenaires dans ce monde doivent remédier à la détérioration de notre situation économique sur la base de l'égalité et de la justice; cela garantirait une interaction continue entre nos partenaires et nous, ce qui est absolument essentiel si l'on veut éviter

M. Al-Eryany (Yémen)

l'effondrement de l'économie mondiale à un moment où nous nourrissons de grands espoirs de réaliser des progrès économiques à la suite de tous les gains politiques qui ont déjà été acquis.

Nos options futures sont claires. Grâce à des efforts concertés, nous pourrions déterminer, à cette étape historique importante, les principales caractéristiques de la transition vers un nouvel ordre mondial. Le Yémen n'épargnera aucun effort pour demeurer un partenaire actif dans la communauté internationale. Nous souhaitons sincèrement faire tout notre possible, avec les autres pays du monde, pour consolider la paix et la sécurité internationales et promouvoir la stabilité, la prospérité et le progrès socio-économique pour tous les peuples du monde. Nous espérons que la présente session donnera lieu à des efforts sincères pour parvenir à ces objectifs.

La séance est levée à 12 h 45.